



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

DÉSERTIFICATION MÉDICALE À CARCASSONNE

Question au Gouvernement n° 713

Texte de la question

DÉSERTIFICATION MÉDICALE À CARCASSONNE

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Barthès.

M. Christophe Barthès. Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, 10 000 personnes – oui, 10 000 – se trouveront sans médecin traitant, chez moi, à Carcassonne, à partir du 1er juillet. Trois médecins ont déjà quitté la ville le 31 décembre ; six médecins feront de même le 30 juin. Carcassonne et ses environs, à l'image de la France, sont un immense désert médical. Voilà plus de dix ans que les médecins que j'ai reçus lors de ma permanence vous alertent et alertent les élus locaux mais, selon vous, tout va pour le mieux.

De plus, le zonage réalisé par l'agence régionale de santé (ARS), à Carcassonne, est faussé : de nombreux médecins, alors qu'ils sont installés en tant que généralistes mènent une activité spécifique et n'exercent en tant que médecin traitant que pour très peu de patients, voire pour aucun ; je pense aux homéopathes et acupuncteurs.

Quelques aides ont été instaurées pour les étudiants mais rien de plus, malgré la volonté des médecins restants dont la moyenne d'âge dépassera bientôt 60 ans. Si la situation est tendue sur tout le territoire, à Carcassonne, elle empirera avec une très grande rapidité. Votre numéro d'autosatisfaction masque la dégradation d'une conjoncture catastrophique et la prise en otage de la santé des Carcassonnais.

Dans de nombreux territoires, surtout ruraux, il devient très difficile de trouver un médecin traitant et d'obtenir un rendez-vous dans de brefs délais. Si des mesures d'urgence ne sont pas prises, nos concitoyens ne pourront plus se soigner aussi bien que nos aînés l'ont pu – aînés que vous abandonnez par ailleurs à leur sort. À cause de votre politique, ils n'auront bientôt plus de médecin traitant, leur seul lien avec le monde médical sera un infirmier ou une infirmière, à supposer que certains restent disponibles.

Monsieur le ministre, outre les solutions envisagées pour la France en général, quelles mesures prendrez-vous précisément pour la ville de Carcassonne et ses 10 000 habitants qui n'auront plus de médecin traitant à partir du 1er juillet ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la santé et de la prévention.

M. François Braun, ministre de la santé et de la prévention. Je vous remercie pour ce diagnostic sur les difficultés de notre système de santé, que je partage et qui est largement répandu. Il est particulièrement fondé dans ce secteur que je connais bien – outre Carcassonne, je pense à Castelnaudary, à la haute vallée de l'Aude et à Quillan, où je me suis précisément rendu pour constater les difficultés d'accès à la santé.

Mme Caroline Parmentier. Ce n'est pas une question de géographie !

M. François Braun, ministre. Si les problèmes se trouvent dans les territoires, les solutions aussi. Je n'arrête pas de le répéter, car c'est territoire par territoire que nous les élaborons, grâce aux plus de 250 réunions organisées avec les ARS, les préfetures, les élus et nos concitoyens.

Les solutions sont donc multiples, qu'il s'agisse de l'exercice coordonné ou des cabinets de groupe. Bon nombre d'entre elles ont d'ailleurs été reprises dans la proposition de loi de Mme Rist portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, que vous aurez l'occasion d'examiner de nouveau rapidement.

Les réponses sont également territoriales dans votre secteur, particulièrement innovant dans le domaine hospitalier, grâce aux aides proposées par les établissements alentour, en particulier par le centre hospitalier universitaire (CHU) de Toulouse, qui intervient également à Castelnaudary, pour aider à la prise en charge des soins d'urgence.

Pour ceux de nos concitoyens qui ne disposent pas de médecin traitant, vous le savez, j'ai lancé la semaine dernière la campagne patients en affection de longue durée (ALD) sans médecin traitant. La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) contacte un par un les plus de 700 000 patients concernés pour trouver une solution, avec l'aide des praticiens installés dans leur secteur de résidence.

Il faut également aider au maintien en activité des praticiens les plus âgés, comme nous le faisons en favorisant le cumul emploi-retraite des médecins, ou à travers divers aides.

Enfin, je vous rappelle que des réunions sont organisées par les ARS dans chaque territoire avec les élus et nos concitoyens pour trouver les meilleures solutions. À Carcassonne, la dernière a eu lieu le 15 mars. Alors qu'en tant que parlementaire vous êtes bien entendu invité à chaque fois, je regrette que nous ne vous y ayons pas encore vu.

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Barthès.

M. Christophe Barthès. C'est parce que j'étais présent dans l'hémicycle ; je ne peux pas être partout à la fois. Par ailleurs, vous ne m'avez pas répondu sur le sort des 10 000 Carcassonnais privés de médecin traitant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 713

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mars 2023